

# SEANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt-deux février, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. LANGLOIS Gustave, Maire, se sont réunis dans les lieux habituels de séance, sur la convocation qui leur a été adressée le 15 février 2018 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms Nathalie ALLAIRE, Jérémy BERTREL, Jean-Paul BREHIN, Raphaël LAMY, Gustave LANGLOIS, Emmanuel LELIEVRE, Jacqueline MARTEAU, Philippe OGER, Jean-Pierre OLIVIER, Christophe TINNIERE.

Etaient excusés : Ms Arnaud LECLERC, Didier PICHOT.

Etaient absents : Ms Christine CHAUCHIS, Céline GIRANDIER, Maxime RICHARD.

Secrétaire : M. Philippe OGER

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## 1 - VOTE DES SUVENTIONS

Le conseil municipal vote le montant des subventions 2018.

ASSOCIATIONS	Subvention 2017	VOTE
C.C.A.S.	850 €	0
Amicale des Pompiers	74 €	75 €
Classe découverte - école d'ARQUENAY	1 200 €	1 300 €
Association MESLAY/ZABRE	74 €	75 €
Association parents élèves - école d'ARQUENAY	325 €	330 €
S.P.A. de la Mayenne	201 €	201 €
Classe découverte APEL du RPI Bazougers/La Bazouge - Demande pour 6 élèves x 36 €	216 €	216 €
UDOGEC (élève en classe ULIS) demande pour 1 élève	381 €	381 €
Réserve pour subvention exceptionnelle <i>* Classe de Neige « Ecole Sacré-Cœur » Demande pour 6 élèves x 36 € // 216€ * Classe découverte APE De l'école publique de MESLAY Demande pour 2 élèves x 36 € // 72 €</i>	1 298 €	1 586 €

## 2- INSCRIPTION PREALABLE AU VOTE DU BUDGET

Considérant :

- l'obligation de rembourser le montant de plusieurs retenues de garantie d'un montant total de 2 439 € à plusieurs locataires quittant le logement communal.

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales; permettant au Maire, avant le vote du budget primitif, sur autorisation du Conseil Municipal, de liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'ouvrir sur l'exercice 2018, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, des crédits à hauteur de 2 500€, imputés en dépenses au compte 165

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

## 3 -REGULARISATION VENTE DE LA FAMILLE RAMON

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

- la réalisation de l'assainissement collectif de l'agglomération, et le besoin d'acquérir un petit terrain d'une surface de 56 m2 pour la construction d'un poste de relevage rue de la Gare.
- la sécurisation de la circulation dans le chemin du Bordeaux par une emprise communale d'une surface de 90 m2.

Ces terrains appartiennent à la famille RAMON. Les bornages ont été réalisés par un géomètre. Il convient de fixer le prix du terrain, afin de régulariser ces acquisitions par acte notarié.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le prix d'achat à 6 € le m2 pour une surface totale de 146 m2
- Précise que l'acte notarié sera réalisé par Me LAUBRETON Virginie, notaire à MESLAY DU MAINE.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

#### 4 – CHANTIERS ARGENT DE POCHE 2018

Dans le cadre de la mise en place du dispositif "Argent de Poche", qui s'adresse aux jeunes du territoire âgés de 16 à 18 ans et organisé par le service jeunesse du Pays de Meslay-Grez, il est proposé au conseil municipal de mettre en place de petits chantiers de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie à l'occasion des congés scolaires 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de proposer quatre chantiers, l'un pendant les vacances scolaires d'avril 2018, deux autres pendant les vacances d'été en juillet 2018 et le dernier pendant les vacances de la Toussaint, pour des jeunes répartis en équipe sur la tranche horaire de 9 heures à 12 heures. Chaque jeune sera indemnisé sur la base de 15 € par jour pour 3 heures de travail par jour.
- Désigne Monsieur le Maire référent et Jean-Philippe ROGER, employé communal, comme encadrant de l'équipe.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats passés avec les jeunes ainsi que la demande d'exonération de charges auprès de l'URSSAF ou toutes autres pièces nécessaires au présent dossier.

#### 5 – CREATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Florine PESLIER, actuellement en formation par alternance au Campus Haute Follis, a décidé, d'un commun accord avec Monsieur Le Maire et la Secrétaire de Mairie, que son sujet d'étude serait « la communication auprès des administrés ». Ayant déjà participé à l'élaboration du bulletin municipal, la proposition de la réalisation d'un site internet a été faite. De ce fait, un comparatif entre plusieurs offres a été établi :

	AMF 53	Réseau des Communes	
		Pack essentiel	Pack Initial
Nom de domaine	<a href="http://www.arquenay.mairie53.fr">www.arquenay.mairie53.fr</a>	personnalisable	personnalisable
Administration	oui	oui	oui
Référencement	automatique	automatique	automatique
Version mobile	limité	/	limité mais version normale accessible
Rubrique	- 5 onglets fixes (Accueil, La Commune, Le CM, Infos pratiques, Contact) - Personnalisable	4 onglets fixes (Mairie, Patrimoine, Comptes rendus, Contact) + 2 modules amovibles (Marchés publics, Intercom.) + aucun ajout	Illimitées et choix sur mesure
Module supplémentaire	oui (agenda, actu...)	/	oui
Stockage	illimités (doc = 5Mo)	illimités	illimités
Couleurs	choix	5 combinaisons	35 combinaisons
Accueil	bandeau défilant + logo	photo simple + logo	bandeau défilant + logo
Prix annuel HT	150,00 €	58,80 €	282,00 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite par l'Association ICP, rassemblant les associations de Maires de la Mayenne, de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Loire Atlantique de mettre à disposition de la commune d'Arquenay un outil de réalisation de son site internet.

A partir d'une maquette fournie par l'association ICP, les services municipaux auront la possibilité de saisir et mettre à jour les informations qu'ils auront librement choisies concernant la vie locale, le conseil municipal, les activités économiques et touristiques...etc, la commune assurant, en cas de besoin, la déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés des fichiers mis en ligne.

Le coût forfaitaire de cette prestation est de 150 € TTC pour une commune de 500 à 1000 habitants. Il comprend, outre la fourniture de la maquette, l'hébergement du site sur "mairie53.fr", l'assistance technique, la formation des utilisateurs, le coût de maintenance, d'hébergement et d'assistance technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de réaliser le site internet de la commune aux conditions proposées par l'association ICP
- Décide l'inscription d'un crédit de 150 € au budget de l'année 2018, correspondant au coût annuel de création du site
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à la validation de cet engagement.

## **6- SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS**

### **Création d'une unité de méthanisation à MESLAY DU MAINE**

Monsieur BREHIN étant concerné par ce projet, ne prend pas part aux délibérations et vote relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la note de synthèse adressée avec la convocation au conseil municipal sur le projet de méthanisation à MESLAY DU MAINE. L'enquête publique se déroulera à MESLAY DU MAINE du 26 février au 27 mars prochain. Le dossier complet est consultable sur le site de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Indique que cette initiative est positive et va dans le sens de la protection de l'environnement et du développement durable.
- Donne un avis favorable au projet et au plan d'épandage
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

### **Terrain famille MARTIN**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les négociations infructueuses avec Mr MAHARAUX relatives à l'acquisition d'un petit terrain à proximité de la salle polyvalente, afin de sécuriser la circulation et optimiser le stationnement autour de la salle et de l'école. Il rappelle également la première entrevue positive avec Mr MARTIN, acquéreur de la propriété. Une nouvelle rencontre avec Mr MARTIN, en présence de Mr BERTREL et de Mr OLIVIER, a été organisée. Monsieur MARTIN est tout à fait favorable à la vente d'une partie du terrain situé à l'arrière de sa propriété, à un prix raisonnable, en contrepartie de la réalisation par la municipalité d'une clôture avec un portail lui permettant d'accéder à son terrain par l'arrière.

Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide l'achat d'une partie d'un terrain situé à l'arrière de la propriété située 7 place de l'Eglise, appartenant à la SCI des « Bigonnets »
- Fixe le prix d'achat à 6 € le m2 pour une surface totale d'environ 350 m2
- Précise que le bornage du terrain sera réalisé par M. LANGEVIN Harry, géomètre à CHATEAU GONTIER. La rédaction de l'acte notarié sera confiée à Me LAUBRETON Virginie, notaire à MESLAY DU MAINE, les frais étant à la charge de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

## **DOB de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez**

Monsieur le Maire expose brièvement sur le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez. Celui-ci sera envoyé au conseil municipal.

### **Le Bois de Bergault**

Monsieur Philippe OGER demande des nouvelles concernant les aménagements prévu au bois de Bergault. Monsieur le Maire répond que, dernièrement, lors d'une réunion sur les espaces naturels sensibles (ENS) il a souhaité que le bois de Bergault y soit inscrit, ce qui n'a pas été retenu, bien que situé en zone ZNIEFF. L'investissement sera réalisé par la communauté de communes, et financé par le Département. Il a été négocié l'entretien des lieux par les agents municipaux.

### **Vente du commerce**

Mr TINNIERE interroge Monsieur le Maire sur le devenir du commerce, qui « serait » à vendre. Monsieur le Maire confirme que pour des raisons d'ordres totalement personnelles, les locataires ont souhaité mettre en vente le fonds de commerce. Les négociations seront réalisées en toute transparence et en partenariat avec la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 10.

Suivent les signatures :

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
ALLAIRE Nathalie		LELIEVRE Emmanuel	
BERTREL Jérémy		MARTEAU Jacqueline	
BREHIN Jean-Paul		OGER Philippe	
CHAUCHIS Christine	Absent	OLIVIER Jean Pierre	
GIRANDIER Céline	Absent	PICHOT Didier	Excusé
LAMY Raphaël		RICHARD Maxime	Absent
LANGLOIS Gustave		TINNIERE Christophe	
LECLERC Arnaud	Excusé		